



Doc. 14080
20 juin 2016

Lutter contre l'hypersexualisation des enfants

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 4.6 par le paragraphe suivant:

«à encourager les organes de contrôle des secteurs des médias et de la publicité à assurer la protection de la dignité humaine, et en particulier des droits des enfants; lorsque ces organes n'existent pas encore, à encourager la création; et à veiller à ce que des mécanismes de recours accessibles et effectifs soient en place;»

Déposé par:

JÓNASSON Ögmundur, Islande, GUE
ELZINGA Tuur, Pays-Bas, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC

1. 2016 - Troisième partie de session

